



Par : Guy Desrosiers  
Membre de l'A.E.P.

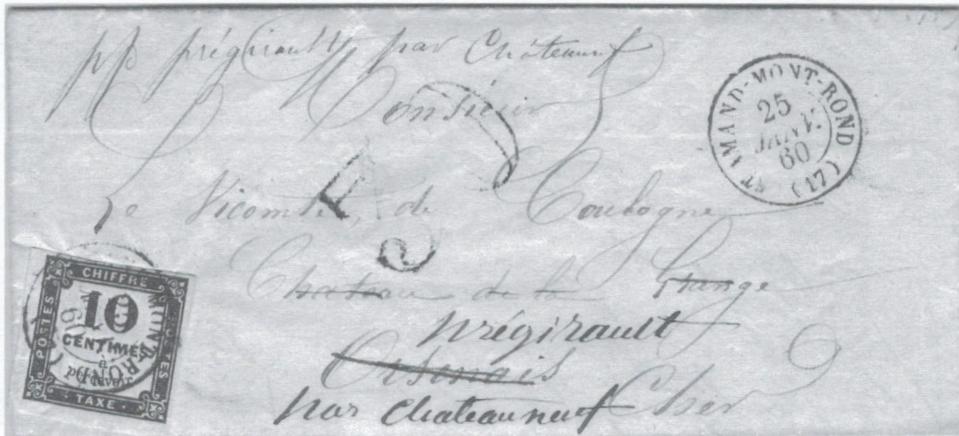
# Un pli du 24 janvier 1860 de Saint-Amand-Mond-Rond, en France

**V**oici un pli (Ill. 1, recto et Ill. 2 verso) bien conservé qui, en France, est monnaie presque courante mais fait un peu spécial lorsque trouvé au Canada (note 1).

Le texte manuscrit que l'on retrouve (Ill. 3 et 4) à l'intérieur de ce pli est relativement court et simple; le voici intégralement.

« Saint-Amand 24 janvier 1860 --- Monsieur le maire de la commune de Morlac (Cher) --- Je viens Monsieur le maire vous prier de vouloir bien m'adresser un certificat qui constate que je ne suis pas inscrit sur les roles de la commune pour les contributions directes et puis mon état d'indigence. --- Cette pièce m'est indispensable pour m'aider à me sortir de la facheuse position dans laquelle je me trouve, en ce moment. --- Je compte sur votre obligeance bien connue, pour m'adresser cette pièce. --- Recevez Monsieur le Maire Les salutations de votre très humble et très dévoué serviteur. --- Charles Champeau (tailleur à Morlac) »

Précisons tout de suite pour les lecteurs nord-américains que le mot Cher employé ici, ne chérit pas qui que ce soit. On parle plutôt du fleuve « Cher », une rivière pour nous, en Amérique du Nord. Les quatre communes mentionnées sur ce pli sont situées dans un rayon maximum de 25 kilomètres en distances l'une de l'autre et elles se situent près du fleuve Cher (Ill. 5). Ce qui explique facilement le fait que le pli est arrivé à destination dès le lendemain après avoir fait un détour comme on le voit plus loin.



Ill. 1 - Le pli à sa face même

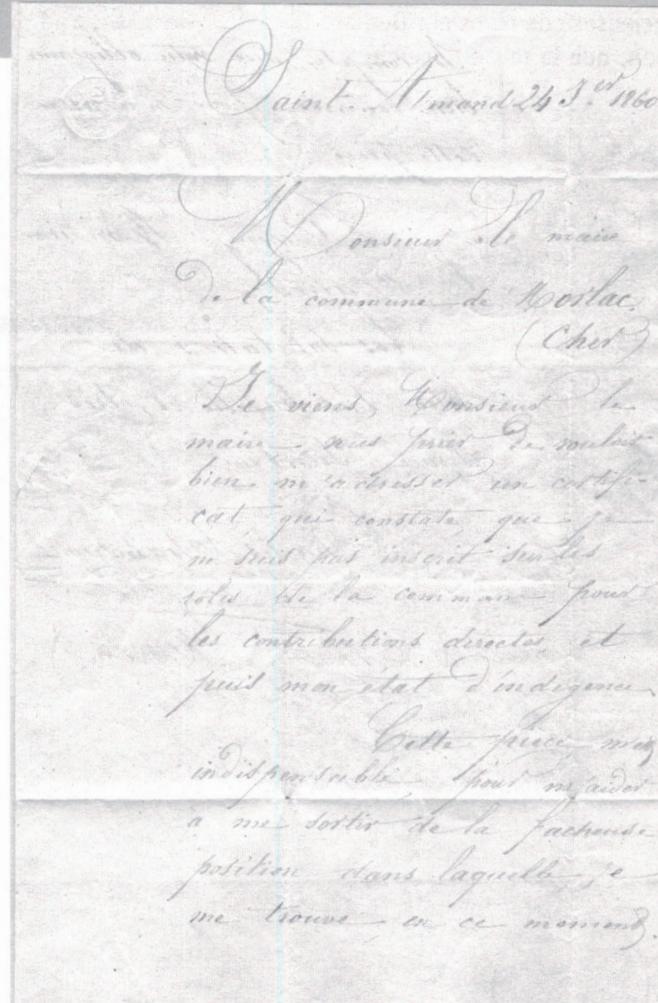


Ill. 2 - Le pli, verso

Géographiquement, il s'agit du département du CHER, code postal 18, code alphanumérique pour la désignation des lieux. Les anciennes provinces de France furent l'objet d'une départementalisation en 1790, une des œuvres de l'Assemblée Constituante, du 8 mai 1789 au 30 septembre 1791, pendant la Révolution. À noter sur l'enveloppe, le cachet rond à date indique le No 17 pour ce département.

À sa lecture, on constate que ce pli est parti de Saint-Amand-Mond-Rond, (code postal 18200 et 11,937

hab.) à l'intention du maire de Morlac, (code postal 18170 et 311 hab.) mais adressé au Vicomte de Coulogne, Château de la Grange à Orsenais (code postal 18200 et 265 hab.); par la suite, il a été ré-adressé vers Prégirault par Chateauneuf (sur Cher) (code postal 18190, 1,645 hab.) (Note 2). Il est tout de même curieux que le pli ait été adressé et dirigé vers Orsenais alors que l'inscription sur la première ligne manuscrite de la face même du pli, indique clairement « pp prégirault par Chateauneuf », c'est-à-dire port payé Prégirault par Chateauneuf.



Ill. 3 - Texte manuscrit 1

Le lieu nommé « Prégirault » fut beaucoup plus difficile à identifier, n'étant pas une commune. C'est plutôt un ruisseau dans une vallée marécageuse de la commune de Saint-Loup-des-Chaumes (code postal 18190, 278 hab.). C'est dans cette région que fut construit vers les années 1790, le château de Prégirault, habité par le Vicomte de Cologne qui en était le propriétaire. Ce pli de 1860, donc après la Révolution française, mentionne le titre de « vicomte » alors que les titres de noblesses avaient été abolis avec la Révolution. Selon nos informations, le propriétaire actuel du château en serait un descendant en ligne directe et il porterait toujours le titre de vicomte.

Au sujet des titres de noblesse français, il faut ajouter que les seuls nobles à les avoir conservés pendant cette période trouble de

l'histoire de France, furent ceux qui émigrèrent prestement vers les pays voisins pour éviter les diverses terreurs qui se sont succédées. Cependant en 1860, époque qui nous intéresse ici, les priviléges ont été rétablis depuis 1815. Après l'abdication forcée de Napoléon premier en 1815, la seconde restauration s'installe dès 1815; les royalistes ultra reviennent alors en France et ils reprennent leur rang ainsi que leurs titres.

On peut donc supposer que le Vicomte et / ou sa famille avait à l'époque, une certaine importance, ou une importance certaine et que le requérant Champeau se soit adressé à lui, afin que ce Vicomte intercède en sa faveur auprès du maire de Morlac. Le croyant à Orsenais, le pli lui fut adressé à cet endroit pour être dirigé par la suite vers Prégirault.

Je vous prie de bien vouloir  
 bien vouloir pour ma réclamer  
 cette pièce.

Monsieur le maire  
 de la commune de Morlac  
 (Cher)  
 Les salutations de  
 monsieur le tailleur de pierre  
 de Morlac  
 Charles Champeau  
 (tailleur à Morlac)

Ill. 4 - Texte manuscrit 2

Au sujet du requérant Champeau, il se présente comme « tailleur à Morlac ». Mentionné de cette manière, tout porte à croire qu'il était tailleur dans la guenille car s'il avait été tailleur de pierre, il se serait identifier comme tel (Note 3). Ce tailleur doit être assez pauvre. Il est certain qu'à cette époque du Second Empire de Napoléon III, les campagnes françaises n'étaient vraiment pas riches. Toutes les guerres voulues par l'empereur, guerres de Crimée et d'Italie, expéditions de Syrie et de Chine, n'amenaient guère d'opulence à la France. Dans ce petit village de Morlac, 311 âmes actuellement mais combien à cette époque?, un tailleur de guenille devait certainement avoir beaucoup de mal à survivre. D'ailleurs il déclare ne pas être inscrit sur les rôles de la commune, ce qui doit signifier qu'il n'a guère de ressource et ce qui

l'exempte de payer tous les impôts ou taxes en cours. Ce Champeau était sans doute un « Serf » avant la Révolution.

Et, ce pli l'a-t-il écrit ou l'a-t-il fait écrire? Considérant la calligraphie très soignée, la disposition presque méticuleuse du texte ainsi que le ton un peu empesé de la demande, ce pli a probablement été écrit par une tierce personne tel un écrivain public et qui était probablement de sexe féminin.

Quelques mots au sujet des quatre oblitérations apparaissant sur ce pli. Trois de ces oblitérations sont de la poste de St. Amand-Mond-Rond, et deux de celles-ci apparaissent au recto et une est apposée au verso. Celles du recto sont datées du 25 janvier 1860 alors que celle du verso l'est du lendemain. Pourquoi? Postée après la fermeture ou le départ du sac de courrier? ou encore, il n'y avait pas de courrier en cette journée du 25? Le pli n'est parti que le 26 est passé par Orsenais (aucun tampon visible) et pour arriver à Chateauneuf sur Cher le 27 janvier 1860, quatrième oblitération.

En jumelant les trois oblitérations de Saint-Amand-Mond-Rond, le timbre de dix centimes, le chiffre 30, l'indication manuscrite « pp » pour port payé et l'indigence du requérant dont il fait état sans grande pudeur dans son texte, on peut aussi penser que, ayant déposé son pli à la poste où l'oblitération du 25 janvier 1860 avait alors été apposée une première fois, il n'avait pas les vingt centimes réglementaires pour acquitter le port. Par la suite, le même jour, ou le lendemain 26, il est revenu à la poste avec ses 40 centimes, le double du prix réglementaire, où l'on a alors apposé la marque « 30 » et collé le timbre à percevoir de 10 centimes qui fut estampillé immédiatement. C'est une possibilité.

*Le timbre de 10 centimes à percevoir. Son inscription fine laisse croire, aujourd'hui, que ce timbre fait partie de la première émission de la série centime : celle du premier janvier 1859. Timbre imprimé en typographie. Barre supérieure du « 1 » très marquée; mots « centimes » en lettres fortes et rapprochées, accent grave du « à » presque vertical et « p » de percevoir nettement imprimé.*

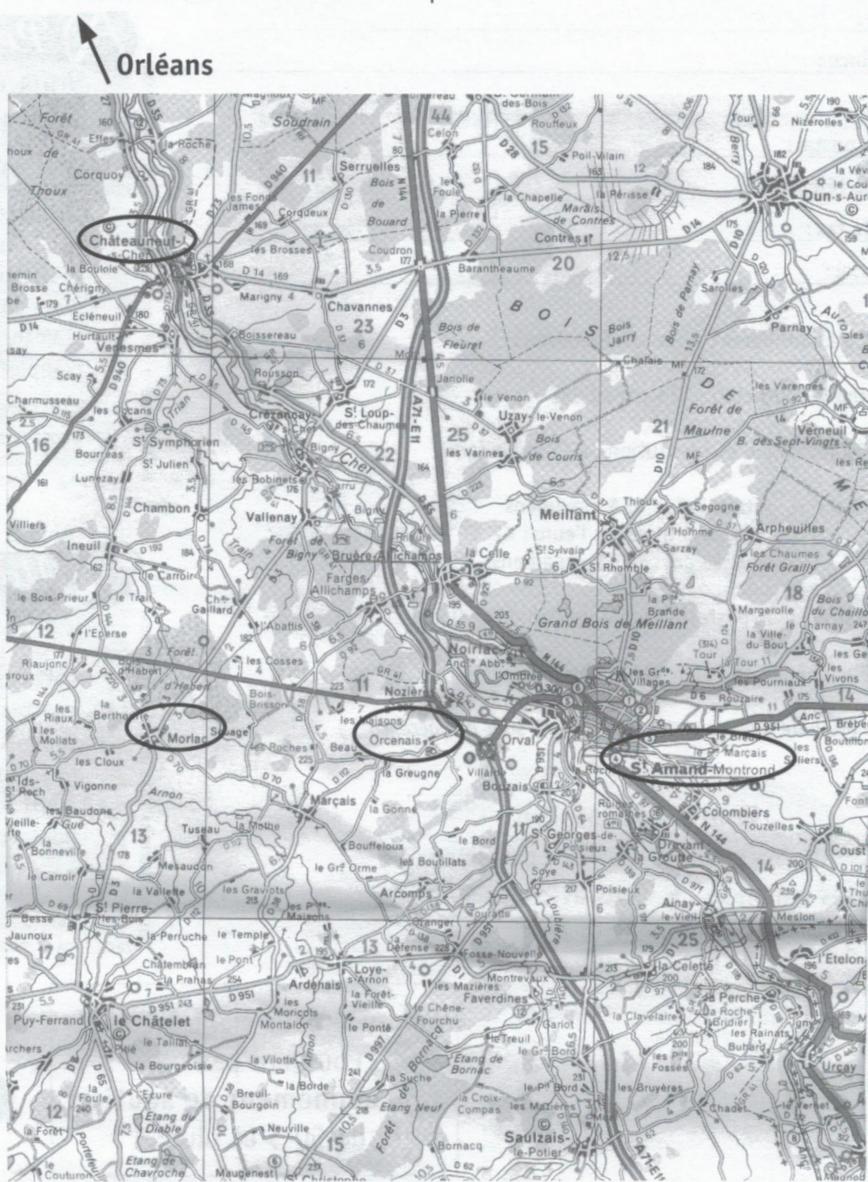
Que d'information contenue dans un pli d'à peine 13cm sur 6cm! Et quel plaisir intellectuel un pli semblable peut donner!

Note 1 : L'auteur remercie très sincèrement Monsieur Marcel Watel de

Abbeville, France, pour ses précieux conseils lors de la préparation de cet article.

Note 2 : Les codes postaux et le nombre d'habitants indiqués pour les communes, sont des données de l'année 2005. On peut raisonnablement croire que les variations dans le domaine du nombre d'habitants en particulier, sont faibles.

Note 3 : Sur un site internet trouvé, il est mentionné que des « Champeau » immigrés de France, ont exercé le métier de tailleur dans la guenille à leur arrivée en Nouvelle-France. Cette information est cependant à vérifier car...



Ill. 5